

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allemans

EN DATE DU 13/01/2023

Date de convocation : 06/01/2023

L'An Deux Mil Vingt trois, le 13 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemans, légalement convqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence d'Allain Tricoire, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent :

Absents excusés :

Absents représentés : Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur GILLAIZEAU Fabrice est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil en date du 02/12/2022.
Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté

Ordre du jour de la séance :

- Virements de crédits – Délibération

Virement de crédits– Délibération 2023-01

Art 615228	- 300.00€
Art 6531	+ 300.00€

Le Procès verbal est mis en ligne le 20/01/2023

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		